

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2022

Rapport n°8 : Convention pour la réalisation de prestations de services entre la commune de Vic-Fezensac et la communauté de communes

Pour des raisons pratiques et économiques, Mme la Présidente propose que les services techniques de la Mairie de Vic-Fezensac puissent réaliser des prestations de type :

- . entretien des bâtiments et petits travaux, ne nécessitant pas l'intervention d'un artisan ou d'une entreprise spécialisée
- . entretien des espaces verts, ne nécessitant pas l'intervention d'une entreprise.

Ces prestations seront remboursées à la commune dans les termes prévus dans la convention ci-jointe.